

Matthieu 5, 17-37

Jésus était juif et a par conséquent grandi avec de multiples commandements. Dans l'Évangile de ce dimanche, Jésus ne dit pas qu'il ne veut plus de loi ou qu'il faudrait la durcir encore davantage, mais il nous questionne sur notre manière d'agir.

L'être humain, ne vivant pas seul, a depuis la nuit des temps eu besoin de règles pour permettre à chacun et à chacune de vivre au mieux en société.

1968 était l'année de la libération, mais nous nous rendons bien compte aujourd'hui que cela a ses limites et comme le dit si bien le proverbe de John Stuart Mill : « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ».

La réalité nous pousse à l'évidence que nous ne pouvons pas vivre comme bon nous semble. Nous sommes obligés d'avoir un cadre qui nous est donné par nos parents, par l'école, par la société, puis par le monde du travail.

En croyant dans les années 70 que tout était permis, la société a pris l'option de marginaliser les règles. Mais le trop de règles de la religion juive ou le pas assez de règles des années 70 ne fonctionne pas ou pas très longtemps. L'important c'est de trouver un bon équilibre entre le trop et le trop peu.

Jésus, durant le repas du Jeudi saint, donne à ses disciples et à nous aujourd'hui, un commandement nouveau qui résume tous les autres : « aimer vous les uns les autres » (Jean 13,34a).

Même si avec notre regard cela semble parfois difficile, voire dans certaines situations utopique ; rien n'est impossible à Dieu (Luc 1,37). Alors comme le dit si bien François Garagon dans son livre "Jade et les sacrés mystères de la vie" : « Fais de ton mieux. Puis laisse faire Dieu ».

Christine Erard

Horaires des célébrations

Semaines du 16 février au 1er mars 2026

Mardi 17 février 2026

09:00 Messe Église de Lajoux

Mercredi 18 février 2026

18:00 Messe Église Les Breuleux – messe avec imposition des Cendres

Jeudi 19 février 2026

18:00 Messe Église Le Noirmont – prière du chapelet à 17h20

Vendredi 20 février 2026

19:30 Messe Église de Saignelégier – adoration et confession de 18h30 à 19h15

Samedi 21 février 2026

18:00 Messe Église Les Bois – animation chorale

Dimanche 22 février 2026

10:00 Messe Église de Saignelégier – week-end des chorales

Mardi 24 février 2026

09:00 Messe Église Les Genevez

Mercredi 25 février 2026

18:00 Messe Église Les Bois

Jeudi 26 février 2026

18:00 Messe Église Le Noirmont – prière du chapelet à 17h20

Vendredi 27 février 2026

19:30 Messe Église de Saignelégier – adoration et confession de 18h30 à 19h15

Samedi 28 février 2026

18:00 Messe Église Les Breuleux

Dimanche 1 mars 2026

10:00 Messe Église de Saignelégier

10:00 Messe Église de Saulcy

10:00 Messe Église Le Noirmont

Offrandes

14-15 février: ATD Quart Monde

21-22 février: Soutien aux tâches d'entraide de l'évêché

Décès

Nous prions le Seigneur pour :

Yvonne Cuenat-Voirol

Françoise Berberat

Christine Jeandupeux-Baconat

qui nous ont quittés ces derniers temps.



Une page se tourne au secrétariat de Saignelégier

Le 20 février, nous allons dire au revoir à l'une de nos secrétaires. Après presque 28 ans, Madame Chantal Claude va prendre une retraite anticipée. Nous lui souhaitons un plein épanouissement dans cette nouvelle étape de vie et nous la remercions pour toutes ces années passées au service de la communauté paroissiale

Horaires d'accueil des secrétariats dès le 23 février

SAIGNELÉGIER	LE NOIRMONT	LAJOUX
Lu 8h-11h / fermé	Lu 8h-11h30	Lu 14h-15h30
Ma 8h-11h / 14h-16h30	Me 8h-11h30	Me 8h-11h00
Me 8h-11h /14h-16h30	Je 8h-11h30	
Je 8h-11h / 14h-16h30	Attention rocade de jour	
Ve 8h-11h / 14h-15h30	fermé vendredi ouvert jeudi	

Concours des crèches - résultat

Nous félicitons les gagnants du concours des crèches:

Il s'agit de Emilie Crevoiserat, Thérèse Marchand et Denise Theurillat.

Week-end de chants: nous souhaitons un beau temps de partage à nos chorales qui se vivront un week-end de chants le 21 et 22 février

Mercredi des Cendres: 18 février aux Breuleux

Pour marquer l'entrée en Carême, et donner un peu de temps au temps, l'équipe pastorale a choisi de vivre une journée particulière et elle vous invite à partager des moments avec elle.

- **08h15, prière des Laudes suivie du petit déjeuner** à la salle de la Pépinière. Ensuite préparation de la soupe que chacun pourra venir partager.
- **12h00, soupe** à la salle de la Pépinière
- L'après-midi, entre **14h00 et 18h00**, l'équipe pastorale sera présente à l'église des Breuleux en silence ou pour accueillir ceux et celles qui voudraient échanger avec l'un ou l'autre. Il sera possible de recevoir le sacrement de réconciliation pendant le temps d'adoration entre 17h00 et 18h00.
- **18h00, messe avec imposition des Cendres** à l'église

Aucune inscription n'est requise. Bienvenue

Table conviviale: mardi 24 février, 11h45, salle sous le temple à Saignelégier. Repas, ouvert à toute personne quelle que soit sa confession. Frs 14.–, boisson comprise. **Inscription obligatoire jusqu'au 19 février au 032 951 18 28** Pas de transports organisés par nos soins pour s'y rendre

Vivre en pardonné: mercredi 25 février, 17h00 à 19h00, salle paroissiale de Saignelégier. Egalement pour les personnes souhaitant redécouvrir ce sacrement. Inscription à un secrétariat de l'Unité pastorale

Nous souhaitons un bon séjour à l'abbé Jean-René Malaba qui sera à Madagascar du 15 février au 5 mars.

Bienvenue à Madame Véronique Muller

Depuis le début de l'année, une nouvelle agente pastorale circule dans nos locaux à Saignelégier. Il s'agit de Mme Véronique Muller Girard, animatrice au Service du Cheminement de la Foi (SCF), qui rejoint notre collaboratrice Stéphanie. Installée depuis une dizaine d'années dans les locaux de la paroisse de Malleray, l'antenne SCF Bienne-Jura bernois a fermé ses portes le 30 décembre dernier. Les temps changent et le nombreux matériel de prêt de nos anciens Relais Catéchétiques jurassiens n'a plus de raison d'être. Le bureau a donc été vidé et le petit reste de la bibliothèque ajouté à celle de l'antenne SCF des Franches-Montagnes. Véronique partage maintenant son temps de travail entre Saignelégier, Tavannes et Delémont.